Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260923-DELIB50_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt trois septembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, PIEPLU Vincent, LEON-COUSIN Caroline, BECQUET Michel, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, LE BOUCHER Gwenaëlle, HARDY Adriane, FRERE François.

Absents excusés : PENHOAT Cyriane

Secrétaire de séance : Madame Océane FEBVRE

Date de convocation : le jeudi 17 septembre 2026

DÉLIBERATION N°50/2026 – Devis pour la réparation de la roue du Moulin du Prat.

Monsieur Jean-Pierre Hacquin, délégué à la culture et au patrimoine, expose au Conseil Municipal la nécessité de faire remplacer l'arbre de roue du Moulin du Prat.

A ce titre, trois devis ont été réalisés.

- Entreprise Croix, entreprise située dans le 49 à Val d'Erdre-Auxence pour un montant de 25 531.40€ HT soit 30 637.68 € TTC
- Entreprise AN DRUIT CHARPENTE 22290 GOUDELIN pour un montant de 23 350,72 € HT soit 28 020.86 € TTC
- Entreprise Moulins Patrimoine 50450 LENGRONNE pour un montant de 40 673 € HT soit 48 807.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 6 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions :

- **DECIDE** de faire réaliser les travaux par l'entreprise Entreprise Croix pour un montant de de 25 531.40€ HT soit 30 637.68 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document utile pour mener à bien ces travaux ainsi que toutes demandes de subventions
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2027 de la commune

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,
LA SECRETAIRE DE SEANCE
OCEANE FEBVRE

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT AU MAIRE
VINCENT BERTHELOT

MAIRIE 22690 CÔTES D'ARMOR